____ Rapport de recherche ____

Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles : Premier examen des variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2015 Nº R-362

Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles :
Premier examen des variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale

Leslie Anne Keown

Renée Gobeil

Stephanie M. Biro

et

Mary B. Ritchie

Service correctionnel du Canada

Mars 2015

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Colette Cousineau et Donat-Tisbasu Bilomba de leur aide précieuse. Colette Cousineau a joué un rôle déterminant dans l'obtention des données servant à l'analyse, sans quoi le présent examen aurait été impossible. Donat-Tisbasu Bilomba a été une source clé de renseignements détaillés utilisés pour mettre en contexte et comprendre les constatations. Il a fourni d'excellents commentaires tout au long du processus de recherche. Nous remercions également Andrea Moser de ses commentaires utiles sur le texte.

Sommaire

Mots clés : *délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, antécédents sociaux*

Parmi les rares travaux de recherche sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles qui purgent une peine de ressort fédéral, aucun ne se concentre sur leurs antécédents sociaux. Les antécédents sociaux – soit les expériences personnelles, familiales et communautaires pouvant aussi englober les effets intergénérationnels d'expériences antérieures – sont jugés importants pour la prise de décisions judiciaires et correctionnelles et la gestion des délinquants.

La présente étude vise à amorcer l'examen des antécédents sociaux des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, au moyen de données facilement accessibles qui sont recueillies à l'évaluation initiale du délinquant, en ce qui a trait aux expériences de vie et à la vie avant l'incarcération. Les données accessibles concernaient 725 délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles et touchaient 8 domaines : antécédents criminels, fonctionnement dans la collectivité, formation et emploi, attitude générale, fréquentations, toxicomanie, état matrimonial et situation de famille, et orientation personnelle et affective. Parmi les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, près de la moitié étaient des Noirs et les autres étaient considérés comme des Asiatiques de l'Est et du Sud-Est, des Arabes/Asiatiques occidentaux, des Hispaniques/Latino-Américains, des Sud-Asiatiques et « autres ». Afin de mettre en contexte les constatations qui concernent les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, des résultats ont aussi été produits pour 2 643 délinquants de race blanche et 945 délinquants autochtones. Les résultats ont aussi été répartis par sous-groupe ethnoculturel.

Pour situer les constatations, il convient de signaler d'aussi grandes fluctuations au sein de la population ethnoculturelle que dans tous les groupes. Cela dit, on constate des écarts entre les groupes. Plus particulièrement, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles avaient un passé criminel moins lourd et affichaient bien moins souvent des habitudes problématiques de toxicomanie que les délinquants de race blanche et autochtones. Combinés aux résultats de travaux antérieurs de recherche voulant que les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles aient tendance à présenter des niveaux inférieurs de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes, les présents résultats suggèrent que ces délinquants pourraient être moins enracinés dans la criminalité que les délinquants de race blanche et autochtones.

Les résultats suggèrent aussi que les domaines d'intervention pouvant bénéficier le plus aux délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles peuvent être différents que chez les délinquants de race blanche et autochtones. À titre d'exemple, le taux soupçonné d'affiliation à un gang chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles était environ deux fois supérieur à celui des délinquants de race blanche malgré, comme nous l'avons signalé, des taux de toxicomanie problématique largement inférieurs.

Dans l'ensemble, la présente étude comptait parmi les rares réalisées jusqu'ici sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles qui purgent une peine de ressort fédéral, et elle était

peut-être la première à examiner en profondeur les expériences de la et la vie avant l'incarcération. Elle nous permet donc de beaucoup mieux comprendre cette population et le rôle possible des éléments des antécédents sociaux dans le comportement criminel des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. En plus de simplement raffermir nos connaissances, l'étude peut stimuler des discussions et un échange de renseignements concernant les expériences de vie des délinquants et les raisons pouvant expliquer les différences entre les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, de race blanche et autochtones.

Table des matières

Remerciements ii
Sommaire iii
Liste des tableaux v
Introduction 1
Difficultés de la recherche sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles 1
Recherche sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles qui purgent une peine de ressort fédéral 2
Antécédents sociaux 3
Présente étude 4
Méthode 5
Participants 5
Données et méthode d'analyse 6
Résultats 8
Antécédents criminels 8
Domaine des fréquentations 8
Domaine de l'attitude générale 11
Domaine du fonctionnement dans la collectivité 11
Domaine de la formation et de l'emploi 12
Domaine de l'état matrimonial et de la situation de famille 12
Domaine de l'orientation personnelle et émotive 13
Domaine de la toxicomanie 13
Analyse 15
Contribution aux travaux de recherche limités sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles 15
Compétence culturelle 16
Conclusion 18
Références 19
Annexe : Caractéristiques des délinquants, par origine ethnique 19

Liste des tableaux

Tableau 1 *Répartition des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles*..... 5
Tableau 2 *Définition et analyse des facteurs dynamiques généraux – Cotes révisées attribuées aux domaines, par origine ethnique* 9

Introduction

Puisqu'ils représentent une petite proportion de la population carcérale, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles[1] sont depuis toujours considérés comme un seul groupe. Cependant, les données s'accumulent pour indiquer que les délinquants de divers horizons ethniques sont fort différents les uns des autres. Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles ont des antécédents criminels différents, et leurs niveaux de risque ne sont pas les mêmes, ni les domaines pour lesquels ils ont besoin d'une intervention pour faciliter leur réinsertion sociale dans la collectivité. La présente étude visait à mieux saisir les différences entre les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles qui purgent une peine de ressort fédéral. S'inspirant de travaux de recherche récents (Gottschall, 2012), la présente étude se concentre sur les expériences de vie et la vie avant l'incarcération dans les domaines des antécédents criminels, du fonctionnement dans la collectivité, de la formation et l'emploi, de l'attitude générale, des fréquentations, de la toxicomanie, de l'état matrimonial et la situation de famille, et de l'orientation personnelle et affective.

Difficultés de la recherche sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles

À ce jour, peu de travaux de recherche se sont concentrés sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. La plupart des examens en la matière ont porté sur le rôle de l'origine ethnique ou de la race dans d'autres aspects du système de justice pénale (p. ex. services policiers et tribunaux; Briggs et Opsal, 2012; Brown et Sorensen, 2013; Lai et Zhao, 2010; Lundman et Kaufman, 2003; Rodriguez, 2010; Zawilski, 2010), et très peu ont traité des personnes dans le système correctionnel. Malgré la volonté d'étudier les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, certains obstacles se dressent. Depuis la fin des années 1980, au Canada, la collecte de données sur la race et l'origine ethnique dans le système de justice pénale soulève un débat (p. ex. Wortley et Owusu-Bempah, 2012). Ceux qui s'y opposent prétendent que la collecte de données raciales ou ethniques entretient une importance inadéquate donnée à la race et à l'origine ethnique, et que toute donnée enregistrée reflète la perception de la figure

[1] Un délinquant appartenant à une minorité ethnoculturelle s'entend d'un délinquant qui a des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture, et qui souhaite préserver son identité et ses pratiques culturelles. Aux fins des analyses, les délinquants qui n'étaient ni de race blanche ni autochtones ont été pris en considération.

d’autorité (p. ex. le policier rédigeant un rapport) plutôt que la façon dont la personne concernée s’identifie. Même si ce débat s’est apaisé, les données sur la race et l’origine ethnique ne sont toujours pas recueillies systématiquement dans certaines composantes du système de justice pénale; lorsqu’elles le sont, leur définition manque de constance.

Même là où il existe des données sur la race et l’origine ethnique, il n’est pas simple de réaliser des travaux de recherche sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. Ce groupe est clairement diversifié, et autant les sous-groupes que les personnes diffèrent de nombreuses façons, notamment par leurs cultures et expériences en matière d’immigration (le cas échéant). Quoi qu’il en soit, la majorité des travaux de recherche limités qui se consacrent à ce sujet ont réuni les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles en un seul et même groupe (p. ex. Neugebauer, 2000). Pour compliquer encore davantage les choses, puisque les normes culturelles et les attitudes – y compris le racisme – varient, il est difficile, voire impossible d’appliquer les travaux de recherche réalisés par d’autres administrations au contexte canadien (Wortley et Owusu-Bempah, 2012).

Recherche sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles qui purgent une peine de ressort fédéral

À ce jour, peu de travaux de recherche se sont concentrés sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles sous la responsabilité du SCC. De plus, une partie de ces travaux a porté sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles en général, plutôt que sur des sous-groupes désagrégés. Dans une étude comparant les délinquants de race blanche à ceux des autres races, Zakaria (2011) a constaté que les hommes de race autre que blanche étaient plus souvent mariés que ceux de race blanche, faisant valoir qu’ils pouvaient donc recevoir un meilleur soutien familial. Plus récemment, Wilton et Power (2014) ont examiné les taux d’achèvement et de décrochage des programmes chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, et ils ont constaté qu’ils étaient aussi nombreux que les autres délinquants à terminer les programmes correctionnels.

Quant aux études axées sur les sous-groupes de la population ethnoculturelle, Gottschall (2012) a effectué la plus complète à ce jour, examinant à la fois la proportion des personnes appartenant à des minorités culturelles dans la population carcérale fédérale, par rapport à la population canadienne, et les caractéristiques de ces délinquants. Dans son étude, Gottschall (2012) a conclu que certains groupes de délinquants appartenant à des minorités

ethnoculturelles – surtout ceux de race noire et les Asiatiques du Sud-Est – étaient surreprésentés dans les populations correctionnelles, comparativement aux membres de la population en général. Elle a aussi décrit les différences relatives aux infractions, aux peines et à l'adaptation au milieu carcéral, concluant, par exemple, que parmi les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, les Latino-Américains et les Noirs étaient plus nombreux à être reconnus coupables d'infractions avec violence, et que les délinquants de race noire et de l'Asie du Sud étaient plus souvent impliqués dans des incidents en établissement. Tout compte fait, ses constatations correspondent à celles tirées d'un examen réalisé par Trevethan et Rastin (2004), quoique ces auteurs aient regroupé les délinquants différemment.

Des travaux de recherche ont aussi traité de l'emploi des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles dans la collectivité, après leur mise en liberté. Nolan et Power (2013) ont conclu que les délinquants provenant de l'Asie du Sud-Est et de la Chine étaient plus susceptibles de décrocher un emploi (Nolan et Power, 2014). Enfin, les niveaux de besoin et de risque, le potentiel de réinsertion sociale et l'engagement des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles incarcérés en 2013-2014 ont été comparés à ceux des délinquants de race blanche et autochtones (Ritchie, Gobeil, et Keown, déposé). Les niveaux de risque et de besoin étaient généralement jugés plus faibles chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles que chez ceux de race blanche et autochtones, mais des différences sont également ressorties au sein de ce groupe, car les délinquants asiatiques – surtout ceux de l'Asie de l'Est et du Sud-Est – affichaient moins souvent un niveau de risque et de besoin élevé. Par contre, les délinquants de race noire étaient moins nombreux à être considérés comme engagés dans leur plan correctionnel.

Antécédents sociaux

De toute évidence, la recherche concernant des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles sous surveillance du SCC se poursuit et, jusqu'ici, aucune n'a porté sur les antécédents sociaux des délinquants. Jugé important, cet aspect est régulièrement évalué chez les délinquants autochtones (Bombay, Matheson et Anisman, 2014; Bombay, Matheson et Anisman, 2013), et il se décrit comme « les diverses circonstances qui ont marqué la vie de la plupart des Autochtones » (SCC, 2013a, p. 8). Les antécédents sociaux peuvent englober les expériences personnelles, familiales et communautaires, ainsi que les effets intergénérationnels d'événements tels que le colonialisme chez les délinquants autochtones (Bombay, Matheson et Anisman, 2009)

et les expériences d'immigration de certains délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (p. ex. Sampson, 2008; Tonry, 2014). Il importe de tenir compte des éléments des antécédents sociaux dans la prise de décisions judiciaires et correctionnelles. Par ailleurs, leur examen peut aussi générer une meilleure compréhension des besoins des délinquants et une intervention mieux ciblée – et donc, nous l'espérons, plus fructueuse.

En effet, une meilleure connaissance des antécédents sociaux, des expériences de vie et de la vie avant l'incarcération des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles pourrait contribuer à raffermir la compétence culturelle du personnel du SCC. Le concept de compétence culturelle reçoit de plus en plus d'attention dans le milieu de la justice pénale (p. ex. Perlin et McClain, 2009; Primm, Osher et Gomez, 2005), y compris au SCC (p. ex. Kabundi, Bilomba et Meniri, 2008), et de nombreuses définitions de la compétence culturelle reconnaissent expressément l'importance de mieux connaître les populations ethnoculturelles (p. ex. Betancourt, Green, Carrillo et Ananeh-Firempong, 2003; Whealin et Ruzek, 2008).

Présente étude

La présente étude visait à amorcer l'examen de la question des antécédents sociaux en recueillant, à l'évaluation initiale du délinquant, des données faciles à obtenir sur les expériences de vie et la vie avant l'incarcération. Les données portaient sur huit domaines : antécédents criminels, fonctionnement dans la collectivité, formation et emploi, attitude générale, fréquentations, toxicomanie, état matrimonial et situation de famille, et orientation personnelle et affective.

Méthode

Participants

L'étude a porté sur 4 313 délinquants nouvellement admis dans un établissement fédéral, du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, et pour lesquels il existait des données pertinentes. De ce nombre, 725 appartenaient à des minorités ethnoculturelles, les délinquants de race noire formant la moitié de ce groupe (voir le tableau 1). En outre, l'échantillon comportait 945 délinquants autochtones et 2 643 de race blanche. Sans égard à l'origine ethnique, pratiquement tous les délinquants (94 %) étaient des hommes. La majorité des délinquants (97 %) purgeaient une peine d'une durée déterminée (à durée fixe), quoique dans une proportion légèrement inférieure chez les Sud-Asiatiques et les Hispaniques/Latino-Américains, qui purgeaient une peine de durée déterminée dans 89 % et 92 % des cas, respectivement. Chez les délinquants ayant écopé d'une peine de durée déterminée, comme le veut cette tendance, les Sud-Asiatiques, les Hispaniques/Latino-Américains, les Arabes/Asiatiques occidentaux et les Noirs (entre 56 % et 62 %) étaient un peu moins nombreux à purger une peine de moins de quatre ans, tandis que davantage de délinquants de l'Asie de l'Est ou du Sud-Est, d'autres ethnies, autochtones et de race blanche (de 72 % à 77 %) purgeaient ces peines de courte durée.

Tableau 1

Répartition des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles

Catégorie	Groupes inclus	Pourcentage	*N*
Noirs	Noirs, Noirs de l'Afrique subsaharienne, des îles Britanniques et des Caraïbes	51 %	372
Asiatiques de l'Est / du Sud-Est	Asiatiques de l'Est et du Sud-Est, Japonais, Coréens, Chinois, Philippins et Asiatiques	15 %	109
Arabes / Asiatiques occidentaux	Arabes, Arabes/Asiatiques occidentaux, et Asiatiques occidentaux	10 %	71
Hispaniques / Latino-Américains	Hispaniques, Latino-Américains	8 %	58

Sud-Asiatiques	Sud-Asiatiques, Indiens d'Asie	7 %	49
Autres	Européens de l'Est, du Nord, du Sud et de l'Ouest, Européens francophones, identités raciales/ethniques multiples, Océanie	9 %	66

L'échantillon n'englobait pas la totalité des délinquants incarcérés pendant l'année à l'étude. À l'admission, la plupart des délinquants purgeant une peine de quatre ans ou moins pour une infraction sans violence et au passé criminel limité sont admissibles à une évaluation initiale condensée (SCC, 2014a). Puisque les données analysées provenaient des évaluations complètes, les délinquants soumis à une évaluation condensée ne pouvaient être inclus. Cependant, il importe de signaler une confusion entre l'origine ethnique et le maintien de l'identité ethnique dans les analyses. Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient en quelque sorte plus nombreux que ceux de race blanche et autochtones (16 % comparativement à 11 % et 5 %, respectivement) à faire l'objet d'une évaluation condensée, et ils étaient donc plus nombreux à être exclus des analyses. Puisque les délinquants qui font l'objet d'une évaluation condensée présentent – généralement – un niveau de risque et de besoin moindre que les autres délinquants assujettis à une évaluation complète, il se peut que le niveau de besoin représenté dans les analyses ici évoquées soit quelque peu atténué. Ce serait le cas de tous les délinquants, mais compte tenu de la répartition différente des évaluations condensées, c'est surtout le cas des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles.

Données et méthode d'analyse

Des données sont tirées du Système de gestion des délinquants du SCC, système informatisé qui enregistre toutes les données sur les délinquants sous surveillance du SCC, de l'admission à la fin de la peine. En plus des données sur l'origine ethnique, des données démographiques de base, des renseignements sur la peine et des antécédents criminels, nous avons obtenu les résultats de chaque délinquant avec qui l'on a utilisé l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé (IDAFD-R). Cet instrument, qui renferme une partie de l'évaluation initiale de chaque délinquant, oriente l'examen, par les agents de libération conditionnelle, des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquants dans sept domaines : fonctionnement dans la collectivité, formation et emploi, attitude générale, fréquentations,

toxicomanie, état matrimonial et situation de famille, et orientation personnelle et affective (SCC, 2014a). Chacun de ces sept domaines est assorti d'indicateurs dichotomiques qui sont notés « présent » ou « absent » par les agents de libération conditionnelle, à la suite d'un examen des renseignements au dossier et d'une entrevue avec le délinquant. Ces indicateurs ont servi à mesurer certaines variables des antécédents sociaux. Pour chaque domaine, par ailleurs, les agents de libération conditionnelle ont attribué l'une des cotes globales suivantes : *facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale, aucun besoin, faible besoin, besoin modéré* ou *besoin considérable.* Aux fins de la présente étude, ces cotes globales ont été dichotomisées, et les niveaux de besoin indiquaient le besoin probable d'intervention (*besoin modéré* ou *besoin considérable*) examiné séparément à partir des cotes signalant les besoins les moins grands.

Les données démographiques, les antécédents criminels et les données de l'IDAFD-R ont été examinés pour chaque groupe de délinquants – aussi bien les délinquants de race blanche, autochtones et appartenant à des minorités ethnoculturelles, que les sous-groupes de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles –, afin de déterminer si les groupes diffèrent dans l'un ou l'autre des domaines. Pour chaque examen, le calcul des pourcentages a tenu compte de toutes les données (c.-à-d. les données manquantes n'ont pas été écartées, comme c'est souvent le cas), puisque les tendances relatives aux données manquantes peuvent aussi fournir de l'information et, éventuellement, refléter des difficultés différentes en ce qui concerne l'obtention de données historiques sur chaque groupe (p. ex. avant l'immigration). Les tableaux de données présentent les pourcentages de délinquants pour lesquels des indicateurs sont présents et absents; la valeur résiduelle (c.-à-d. résultat obtenu en soustrayant ces valeurs à 100 %) correspond au pourcentage des délinquants pour lesquels des renseignements étaient manquants.

Enfin, puisque les données analysées reflétaient l'ensemble de la population carcérale admise au cours de l'exercice et pour laquelle il existait des données pertinentes, les statistiques déductives n'étaient pas appropriées. Les résultats ont plutôt été interprétés en fonction de leur signification pratique.

Résultats

Antécédents criminels

Comparativement aux délinquants de race blanche et autochtones, ceux appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient moins portés à avoir des antécédents criminels en tant qu'adultes (80 % et 86 %, comparativement à 65 %), tant pour les peines de ressort provincial que fédéral. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient également été moins nombreux à avoir été déclarés coupables d'une infraction sexuelle ou d'un manquement aux conditions de la surveillance dans la collectivité. Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient aussi nombreux que les délinquants de race blanche à avoir des antécédents criminels en tant que jeunes contrevenants, mais dans une moindre proportion que les délinquants autochtones (36 % et 38 %, respectivement, comparativement à 57 %). Chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, les Asiatiques de l'Est et du Sud-Est avaient tendance à avoir un passé criminel moins lourd que les autres (voir le tableau A.1 en annexe).

Il importe de souligner que dans le domaine des antécédents criminels et dans pratiquement tous les autres domaines examinés, les résultats variaient souvent autant – sinon plus – *parmi* les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (c'est-à-dire en comparant les sous-groupes ethnoculturels) qu'*entre* ces derniers et les délinquants de race blanche et autochtones. Cette tendance souligne l'importance de ne pas perdre de vue la diversité qui marque ce groupe et d'éviter les présomptions d'homogénéité – aussi bien dans la grande catégorie des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles qu'au sein de chaque sous-groupe.

Domaine des fréquentations

Dans l'ensemble, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (72 %) étaient légèrement plus portés que les délinquants de race blanche (63 %) et plus ou moins aussi nombreux que les délinquants autochtones (69 %) à afficher des besoins modérés ou élevés dans le domaine des fréquentations (voir le tableau 2). Les délinquants asiatiques, surtout de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, étaient les moins susceptibles d'afficher un tel besoin. Pour tous les indicateurs examinés, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles présentaient en général un profil similaire à celui des délinquants de race blanche – et parfois à celui des

délinquants autochtones. Cela dit, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient beaucoup moins nombreux que les délinquants de race blanche et autochtones à s'associer à des toxicomanes, et plus nombreux à recevoir le soutien prosocial de leurs familles, amis et partenaires intimes (voir le tableau A.2 en annexe).

Inversement, les taux soupçonnés d'affiliation à des gangs chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient similaires à ceux des délinquants autochtones (20 % et 18 %, respectivement), et plus de deux fois supérieurs à ceux des délinquants de race blanche (10 %). La proportion des délinquants appartenant à des groupes ethnoculturels qui résidaient dans des secteurs à fort taux de criminalité fluctue considérablement, soit entre 12 % chez les délinquants de l'Asie de l'Est ou du Sud-Est, et 42 % pour ceux de race noire.

Tableau 2

Définition et analyse des facteurs dynamiques généraux – Cotes révisées attribuées aux domaines, par origine ethnique

Groupe	Délinquants ayant un niveau de besoin de « modéré » à « élevé » par domaine (%)						
	Fréquen-tations	Attitude générale	Fonctionnement dans la collectivité	Formation et emploi	État matrimonial et situation de famille	Orientation personnelle et affective	Toxicomanie
Minorités ethnoculturelles	72	80	25	59	25	68	33
Autochtones	69	76	36	76	51	87	83
Blancs	63	77	25	53	36	77	64
Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles							
Arabes/Asiatiques orientaux	79	87	15	59	25	61	42
Noirs	75	84	25	60	24	69	28
Asiatiques de l'Est/du Sud-Est	60	66	21	49	18	61	28
Hispaniques/ Latino-Américains	66	74	35	57	31	79	52
Sud-Asiatiques	63	76	18	63	31	65	61
Autres	82	83	39	65	30	76	47

Domaine de l’attitude générale

Dans l’ensemble, la proportion des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles signalés comme présentant des besoins modérés ou élevés dans le domaine de l’attitude générale était similaire, quelles que soient leurs origines ethniques (voir le tableau 2). Encore une fois, ce besoin était moins souvent observé chez les délinquants provenant de l’Asie de l’Est ou du Sud-Est. Comparativement aux délinquants de race blanche, ceux appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient légèrement moins susceptibles de valoriser l’abus d’alcool ou d’autres drogues ou de manquer de respect à l’égard des biens personnels, commerciaux ou publics (voir le tableau A.3 en annexe). Par contre, ils étaient légèrement plus nombreux que les délinquants de race blanche à démontrer une attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but. Dans ce domaine, cependant, on constatait de profonds écarts entre les groupes ethnoculturels, les Asiatiques de l’Est et du Sud-Est présentant moins souvent cet indicateur, contrairement aux délinquants de race noire et appartenant à d’« autres » minorités ethnoculturelles, chez qui il était le plus souvent présent.

Domaine du fonctionnement dans la collectivité

Même si la même proportion de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles et de race blanche (25 %) affichait un besoin de modéré à élevé quant au fonctionnement dans la collectivité, une plus forte proportion de délinquants autochtones (36 %) s’inscrivent dans cette catégorie (voir le tableau 3). Parmi les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, ce besoin était le moins prononcé chez les Arabes et les Asiatiques occidentaux. Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient moins portés que ceux de race blanche ou autochtones à signaler un logement instable, une instabilité financière, le recours à l’aide sociale, le peu d’activités de loisir constructives ou un faible sentiment d’appartenance à la collectivité à l’admission (voir le tableau A.4 en annexe). En général, les tendances qui se dégagent démontrent que les délinquants autochtones étaient les plus susceptibles d’afficher ces indicateurs, suivis des délinquants de race blanche, puis de ceux appartenant à des minorités ethnoculturelles. Chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, les Asiatiques – surtout les Arabes/Asiatiques occidentaux et les Sud-Asiatiques – affichaient les taux de confirmation les plus bas pour pratiquement tous les indicateurs.

Domaine de la formation et de l'emploi

Comparativement aux délinquants autochtones (76 %), un moins grand nombre de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (59 %) et de race blanche (53 %) présentent un besoin de modéré à élevé dans le domaine de la formation et de l'emploi (voir le tableau 2). Encore une fois, les délinquants provenant de l'Asie de l'Est ou du Sud-Est affichaient les taux de besoin les plus faibles. Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient plus ou moins aussi nombreux que les délinquants de race blanche – et plus nombreux que les délinquants autochtones – à avoir terminé une 10e année scolaire et des études secondaires (voir le tableau A.5 en annexe). Cela dit, les dossiers des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient plus souvent incomplets à ce chapitre, peut-être parce qu'ils ont fait leurs études à l'extérieur du Canada. Quant aux autres indicateurs de ce domaine, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles et de race blanche se ressemblaient. Si on les compare aux délinquants autochtones, par contre, ils étaient beaucoup plus nombreux à avoir occupé un emploi au moment de leur arrestation et à posséder des compétences professionnelles monnayables. Chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, les Asiatiques avaient tendance à afficher les plus forts taux d'emploi avant leur arrestation et le plus de compétences professionnelles monnayables. Chez les délinquants asiatiques, particulièrement ceux de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'éthique de travail était le plus souvent jugée bonne.

Domaine de l'état matrimonial et de la situation de famille

Comparativement aux délinquants autochtones (51 %) et de race blanche (36 %), une moindre proportion de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (24 %) affichaient un besoin modéré ou élevé dans le domaine de l'état matrimonial et de la situation de famille (voir le tableau 2). C'était surtout le cas des délinquants provenant de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Cette constatation valait pour divers indicateurs, et un moins grand nombre de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles avait entretenu des liens familiaux limités ou négatifs avec des figures parentales pendant l'enfance ou connaissaient des relations intimes problématiques à l'âge adulte (voir le tableau A.6 en annexe). Plus particulièrement, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient moins nombreux à avoir été violentés pendant l'enfance que les délinquants de race blanche et autochtones (17 % comparativement à 33 % et 58 %, respectivement), ou à avoir été témoins de violence familiale

pendant l'enfance (16 %, comparativement à 28 % et à 57 %, respectivement). Ils étaient également moins nombreux à avoir été victimisés et à s'être livrés à de la violence conjugale. Chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, les Asiatiques de l'Est, du Sud-Est et du Sud étaient les moins portés à signaler de l'abus et de la violence dans ces domaines.

Domaine de l'orientation personnelle et affective

Comparativement aux délinquants autochtones (87 %), une plus petite proportion de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (68 %) et de race blanche (77 %) ont un besoin de modéré à élevé dans le domaine de l'orientation personnelle et affective (voir le tableau 2). Parmi les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, ce besoin était le moins présent chez les Arabes, les Sud-Asiatiques, les Asiatiques du Sud-Est et les Asiatiques occidentaux. Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles étaient soit aussi susceptibles ou moins susceptibles que les délinquants de race blanche d'afficher chacun des indicateurs. À titre d'exemple, des proportions similaires de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles et de race blanche faisaient preuve de pensées étroites et rigides, arrivaient mal à établir un lien entre les actions et les conséquences, étaient faiblement outillés pour la gestion du temps et la reconnaissance de leurs problèmes, et éprouvaient ou manifestaient de la colère et de la violence, tandis que ces indicateurs étaient plus présents chez les délinquants autochtones (voir le tableau A.7 en annexe). L'évaluation des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, comparativement à ceux de race blanche, révélait dans une moindre mesure un caractère impulsif, de la difficulté à composer avec le stress et à régler des problèmes interpersonnels, une capacité limitée de faire des choix ou un abandon facile devant l'adversité. Encore une fois, et de manière générale, ces indicateurs étaient le moins souvent présents chez les délinquants asiatiques, surtout ceux de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Domaine de la toxicomanie

L'écart le plus profond a été observé dans ce domaine. Comparativement aux délinquants autochtones (83 %) et de race blanche (64 %), une proportion beaucoup plus faible de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles affichaient des besoins de modérés à élevés en matière de toxicomanie (33 %, voir le tableau 2). Cette tendance constante d'un indicateur à l'autre reflète la consommation de diverses substances dès un jeune âge, divers

comportements problématiques associés à la toxicomanie (p. ex. consommation excessive d'alcool et combinaison de drogues et d'alcool), et les effets négatifs de la toxicomanie (p. ex. sur l'emploi, les relations personnelles et la criminalité; voir le tableau A.8 en annexe). Chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, les taux les plus faibles se retrouvaient chez les Asiatiques de l'Est et du Sud-Est.

Analyse

Le but de la présente étude consistait à examiner la façon dont les expériences de vie et la vie avant l'incarcération des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles varient de celles des délinquants de race blanche et autochtones, ainsi que les différences entre les sous-groupes de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. Ces aspects ont été examinés à titre d'indicateurs des antécédents sociaux, lorsque les données étaient accessibles. S'inscrivant parmi un nombre restreint d'études réalisées jusqu'ici sur les délinquants canadiens appartenant à des minorités ethnoculturelles et purgeant une peine dans un établissement fédéral (p. ex. Gottschall, 2012; Nolan et Power, 2013; Ritchie et coll., déposé; Trevethan et Rastin, 2004; Wilton et Power, 2014; Zakaria, 2011), la présente étude nous permet de beaucoup mieux comprendre cette population.

Contribution aux travaux de recherche limités sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles

L'interprétation des nombreuses tendances indicatrices qui se dégagent de l'étude exige une sérieuse mise en garde. Selon Perlin et McClain (2009), il importe de se garder de présumer que les gens sont définis en fonction de leurs origines culturelles. Autrement dit, puisque l'étude fait ressortir des différences entre les groupes, il serait mal indiqué de présumer que les constatations sous-jacentes s'appliquent à tous les membres de chacun des groupes ethnoculturels. Il importe plutôt d'examiner individuellement l'expérience de vie et la vie avant l'incarcération de chaque délinquant.

Cela dit, des travaux antérieurs de recherche ont révélé que, généralement, les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles ont tendance à afficher des niveaux de risque inférieurs à ceux des délinquants de race blanche et autochtones (Ritchie et coll., déposé). La présente étude a aussi révélé que les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles ont un passé criminel moins chargé et sont beaucoup moins portés vers une toxicomanie problématique, deux éléments qui comptent parmi les principaux corrélats de la délinquance (Andrews et Bonta, 2010). Malgré des niveaux de besoin plus semblables dans d'autres domaines, ces constatations suggèrent que les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles sont moins ancrés dans la criminalité que les délinquants de race blanche et

autochtones. En effet, des travaux de recherche effectués il y a plus de 10 ans sont arrivés à la même conclusion (Trevethan et Rastin, 2004); cette dernière étude et la présente étude ont permis de déterminer que la criminalité était le moins solidement ancrée chez les délinquants asiatiques, surtout ceux de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

La présente étude suggère aussi que les domaines pour lesquels les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles pourraient bénéficier le plus d'une intervention peuvent différer de ceux qui sont les plus pertinents pour les délinquants de race blanche et autochtones. À titre d'exemple, le taux soupçonné d'affiliation à des gangs chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles était environ deux fois supérieur à celui des délinquants de race blanche, tant à l'issue de l'étude actuelle qu'à la suite de l'examen de Gottschall (2012). Par contre, les taux de toxicomanie problématique étaient de loin inférieurs chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles que chez les délinquants de race blanche et autochtones, ce qui pourrait en partie s'expliquer par les taux élevés d'affiliation des Canadiens appartenant à des minorités ethnoculturelles à des groupes religieux qui restreignent ou interdisent la consommation d'alcool (p. ex. la confession musulmane; Statistique Canada, 2011). Même s'il est très important de tenir compte des différences personnelles, ces résultats suggèrent que les domaines qui suscitent le plus de besoins chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, considérés collectivement, peuvent différer de ceux des délinquants de race blanche et autochtones. Cette constatation peut éclairer les interventions et la prestation des services, de sorte qu'ils reflètent les besoins uniques des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (SCC, 2013b).

Compétence culturelle

Comme nous l'avons déjà signalé, le système de justice pénale reconnaît de plus en plus l'importance de la compétence culturelle (p. ex. Perlin et McClain, 2009; Primm et coll., 2005). En effet, les constatations de la présente étude démontrent le rôle important des connaissances et du contexte dans l'exercice de la compétence culturelle. Les résultats associés aux antécédents criminels peuvent le démontrer, car même s'il importe de signaler que les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles ont tendance à afficher des taux d'activités criminelles antérieures inférieurs à ceux des autres délinquants, des connaissances plus approfondies facilitent l'examen des raisons de cette différence. À titre d'exemple, cette tendance pourrait s'expliquer en partie par l'inclusion d'immigrants de première et de deuxième

génération parmi les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. Un nombre considérable de travaux de recherche ont démontré que de nombreux immigrants de première génération choisissent de déménager pour des raisons économiques, sont motivés à travailler fort et à se ménager, à eux et à leurs familles, une vie fructueuse dans leur nouveau pays, et sont moins portés vers la criminalité (p. ex. Martinez et Mehlman-Orozco, 2014; Tonry, 2014). En fait, une étude a conclu qu'une hausse de l'immigration en provenance du Mexique vers les États-Unis peut être directement liée à la réduction des taux de criminalité dans les régions touchées des États-Unis à la même période (Sampson, 2008). On prétend que l'acculturation, qui s'étend généralement sur plusieurs générations, coïncide avec une hausse des taux de criminalité jusqu'à ce qu'ils atteignent ceux de la population prédominante au nouvel endroit (p. ex. Rumbaut, 2004).

La compréhension de cet éventuel facteur contribuant pourrait éclairer une discussion avec un délinquant, ou orienter l'intervention auprès de celui-ci. De même, le fait de connaître les différentes valeurs culturelles (p. ex. individualisme par opposition au collectivisme, communications explicites et implicites; Kabundi et coll., 2008) et leur rôle dans la présente analyse hypothétique ou la façon dont elles influencent les réponses aux interventions constitue un autre exemple du renforcement de la compétence culturelle du personnel grâce aux connaissances et à la connaissance du contexte.

De manière générale, l'examen des raisons qui expliquent les différences entre les personnes assure un dialogue respectueux et contribue au renforcement des compétences interculturelles (p. ex. Whealin et Ruzek, 2008). Le SCC valorise la compétence culturelle et a consenti des investissements afin de répondre aux besoins des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. Tout le personnel a reçu une formation obligatoire sur la diversité, et une formation sur la compétence culturelle est en cours d'élaboration (SCC, 2014b). Des données traitent aussi de la façon de faciliter les communications interculturelles et de l'autoévaluation de la compétence culturelle (Kabundi et coll., 2008). Des politiques ont été adoptées pour orienter la prestation des services et les interventions auprès des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles (SCC, 2013b), et le personnel désigné de chaque région suit leurs besoins. Enfin, chaque région et l'administration centrale travaillent avec des comités consultatifs ethnoculturels formés de représentants d'organismes indépendants qui sont actifs auprès des communautés ethnoculturelles, afin de dispenser des conseils et du soutien pour

répondre aux besoins des délinquants appartenant à des minorités culturelles.

Conclusion

La présente étude comptait parmi une poignée de travaux réalisés jusqu'ici sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles et purgeant une peine de ressort fédéral; elle était peut-être la première à examiner en profondeur les expériences de vie et la vie avant l'incarcération. Par conséquent, elle enrichit de beaucoup notre compréhension de ce segment de la population et du rôle possible des facteurs liés aux antécédents sociaux dans le comportement criminel des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles.

Avant de clore l'analyse, il convient de répéter que l'éventail des différences au sein du groupe des délinquants appartenant à des minorités culturelles, et à l'intérieur de chaque sous-groupe examiné, est similaire ou plus vaste que chez tous les groupes réunis. Comme Kabundi et ses collègues (2008) l'ont écrit, « chaque personne, en vertu de ses 'patterns culturels', a sa manière de se situer par rapport à sa délinquance » (p. 21). Même s'il importe de prendre en considération les antécédents sociaux des différents groupes de délinquants, les expériences et les antécédents personnels, familiaux, communautaires et intergénérationnels influencent chacun à leur façon le parcours de vie et le comportement de chacun des délinquants. Ainsi, en plus de simplement raffermir les connaissances, l'étude peut stimuler des discussions et la mise en commun de renseignements qui, selon l'angle de la compétence culturelle, porteraient à la fois sur les expériences de vie et les raisons pouvant expliquer les différences entre les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, de race blanche et autochtones.

Références

Andrews, D. et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5e éd.). Newark, NJ, LexisNexis.

Betancourt, J. R., Green, A. R., Carrillo, J. E. et Ananeh-Firempong, O., II. (2003). Defining cultural competence: A practical framework for addressing racial/ethnic disparities in health and health care. *Public Health Reports,* 118, 293-302.

Bombay, A., Matheson, K. et Anisman, H. (2009). Intergenerational trauma: Convergence of multiple processes among First Nations peoples in Canada. *International Journal of Indigenous Health,* 5(3), 6-47.

Bombay, A., Matheson, K. et Anisman, H. (2013). Appraisals of discriminatory events among adult offspring of residential school survivors: The influences of identity centrality and past perceptions of discrimination. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology*, 1-12.

Bombay, A., Matheson, K. et Anisman, H. (2014). The intergenerational effects of Indian residential schools: Implications for the concept of historical trauma. *Transcultural Psychiatry,* 51, 320-338.

Briggs, S. et Opsal, T. (2012). The influence of victim ethnicity on arrest in violent crimes. *Criminal Justice Studies,* 25(2), 177-189.

Brown, J. M. et Sorensen, J. R. (2013). Race, ethnicity, gender, and waiver to adult court. *Journal of Ethnicity and Criminal Justice,* 11(3), 181-195.

Gottschall, S. (2012). *Diversité ethnique des délinquants admis dans les établissements fédéraux canadiens* (Rapport de recherche R-263). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Kabundi, M., Bilomba, D.-T. et Meniri, A. (2008). *Réussir la médiation interculturelle : guide pratique pour professionnels et formateurs.* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Lai, Y. et Zhao, J. S. (2010). The impact of race/ethnicity, neighbourhood context, and police/citizen interaction on residents' attitudes toward the police. *Journal of Criminal Justice,* 38, 685-692.

Lundman, R. J. et Kaufman, R. L. (2003). Driving while black: Effects of race, ethnicity, and gender on citizen self-reports of traffic stops and police actions. *Criminology,* 41(1), 195-220.

Martinez, R. et Mehlman-Orozco. (2014). Latino/Hispanic immigration and crime. Dans S. M. Bucerius et M. Tonry (éds), *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime, and Immigration* (pp. 584-599), New York : Oxford University Press.

Neugebauer, R. S. (2000). *Criminal injustice: Racism in the criminal justice system.* Toronto, ON : Canadian Scholars' Press.

Nolan, A. et Power, J. (2014). *Profil sommaire des activités liées à l'emploi, en établissement et dans la collectivité, des délinquants issus de groupes de minorités visibles* (Extrait de recherche RS 13-04). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Perlin, M. L. et McClain, V. (2009). "Where souls are forgotten": Cultural competencies, forensic evaluations, and international human rights. *Psychology, Public Policy, and Law,* 15, 257-277.

Primm, A. B., Osher, F. C. et Gomez, M. B. (2005). Race and ethnicity, mental health services and cultural competence in the criminal justice system: Are we ready to change?. *Community Mental Health Journal,* 41, 557-569.

Ritchie, M., Gobeil, R. et Keown, L.-A. (déposé). *Risque, besoins, potentiel de réinsertion sociale et motivation des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles* (Recherche en bref RS 14-25). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Rodriguez, N. (2010). The cumulative effect of race and ethnicity in juvenile court outcomes and why preadjudication detention matters. *Journal of Research in Crime and Delinquency,* 47, 391-413.

Rumbaut, R. G. (2004). Ages, life stages, and generational cohorts: Decomposing the immigrant first and second generations in the United States. *The International Migration Review,* 38, 1160-1205.

Sampson, R. J. (2008). Moving to inequality: Neighborhood effects and experiments meet social structure. *American Journal of Sociology,* 114, 18-231.

Service correctionnel du Canada. (2014a). *Planification correctionnelle et profil criminel* (Directive du commissaire 705-6). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2014b). *Réponse du Service correctionnel du Canada au 40e rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel 2012-2013.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2013a). *Délinquants autochtones* (Directive du commissaire 702). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2013b). *Délinquants ethnocutlurels : services et interventions* (Directive du commissaire 767). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Statistique Canada. (2011). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : tableaux de données* (n° 99-010-X2011037 au catalogue). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Tonry, M. (2014). Ethnicity, crime, and immigration. Dans S. M. Bucerius et M. Tonry (éds), *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime, and Immigration* (pp. 1-20). New York : Oxford University Press.

Trevethan, S. et Rastin, C. J. (2004). *Profil de délinquants sous responsabilité fédérale, membres de minorités visibles, incarcérés et sous surveillance dans la collectivité* (Rapport de recherche R-144). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Whealin, J. M. et Ruzek, J. (2008). Program evaluation for organizational cultural competence in mental health practices. *Professional Psychology: Research and Practice,* 39, 320-328.

Wilton, G. et Power, J. (2014). *Délinquants issus de minorités visibles présentant des troubles concomitants et des troubles de toxicomanie* (Extrait de recherche RS 13-9). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Wortley, S. et Owusu-Bempah, A. (2012). Race, ethnicity, crime and criminal justice in Canada. Dans A. Kalunta-Crumpton (éd.), *Race, ethnicity, crime and criminal justice in the Americas*, Palgrave Macmillan.

Zakaria, D. (2011). *L'ethnicité et le fait d'être né à l'étranger sont-ils des facteurs pertinents?* (Extrait de recherche RS 11-02). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Zawilski, V. (2010). *Inequality in Canada: A reader on the intersections of gender, race and class* (2e éd.). Don Mills, ON : Oxford University Press.

Annexe : Caractéristiques des délinquants, par origine ethnique

Tableau A.1. *Antécédents criminels selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Antécédents criminels en tant qu'adulte									
Oui	70	70	49	55	61	65	65	86	80
Non	30	30	51	45	39	35	35	14	20
Antécédents criminels en tant que jeune contrevenant									
Oui	35	44	17	28	16	48	36	57	38
Non	65	56	83	72	84	52	64	43	62
Peines pour adulte sous responsabilité provinciale									
Oui	55	57	33	41	37	55	51	74	66
Non	45	40	61	57	63	44	47	26	33
Peines pour adulte sous responsabilité fédérale									
Oui	17	19	15	16	8	17	17	32	29
Non	83	78	79	83	92	82	80	68	70
Manquement aux conditions pendant la surveillance dans la collectivité (adulte)									
Oui	52	47	24	35	35	50	42	68	59
Non	48	50	70	64	63	49	54	31	39
Aucune période d'un an ou plus sans perpétration de crime (adulte)									
Oui	13	13	7	5	14	11	12	22	15
Non	87	83	86	93	86	86	85	77	84
Infraction sexuelle (à l'origine de la peine actuelle ou d'une condamnation antérieure)									
Oui	4	12	6	19	12	11	11	25	20
Non	96	85	88	79	88	88	87	74	79

Tableau A.2. *Domaine des fréquentations selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Fréquente des toxicomanes									
Oui	68	67	50	66	47	64	63	89	71
Non	28	26	43	33	53	30	32	10	27
Fréquente beaucoup de délinquants									
Oui	82	76	59	62	63	89	73	75	66
Non	16	17	35	35	35	8	21	21	31
A beaucoup d'amis délinquants									
Oui	63	54	33	43	43	67	51	58	47
Non	31	34	58	52	49	27	39	38	48
A des contacts avec des membres criminels de sa famille									
Oui	16	18	7	24	10	20	16	37	18
Non	82	75	84	74	90	74	78	59	80
A un partenaire criminel									
Oui	13	11	11	10	10	12	11	16	14
Non	82	80	83	88	88	80	82	81	83
Lien soupçonné avec un gang de rue ou le crime organisé									
Oui	21	21	16	22	18	17	20	18	10
Non	75	72	78	74	78	71	74	80	88
Habite un secteur où le taux de criminalité est élevé									
Oui	21	42	12	24	16	41	32	45	18
Non	72	47	79	64	84	50	58	49	71
Soutien prosocial limité d'un partenaire intime									
Oui	41	37	40	47	41	47	40	61	54
Non	54	53	52	52	59	46	53	35	42
Soutien prosocial limité de la famille									
Oui	16	17	14	36	23	20	18	45	30
Non	80	77	79	60	78	77	76	52	67
Soutien prosocial limité des amis									
Oui	56	62	38	62	45	62	56	78	66
Non	35	27	50	31	50	32	34	17	30
A déjà été dirigé vers un programme de traitement									
Oui	3	10	6	5	6	14	9	14	11
Non	96	85	89	93	94	85	88	84	88

Tableau A.3. *Domaine de l'attitude générale selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Attitude négative à l'égard du système de justice pénale									
Oui	66	66	42	41	51	55	59	61	53
Non	32	30	53	57	49	42	38	38	46
Attitude négative à l'égard du système correctionnel									
Oui	34	35	16	21	20	27	29	34	27
Non	63	60	78	76	80	71	67	64	71
Fierté par rapport aux exploits criminels									
Oui	18	18	10	12	14	23	17	14	12
Non	79	71	84	85	86	68	75	83	84
Attitude anticonformiste à l'égard de la société									
Oui	72	73	51	67	69	85	70	68	68
Non	27	23	44	29	29	14	27	31	31
Valorise la consommation d'alcool ou d'autres drogues									
Oui	41	31	24	54	29	47	34	68	53
Non	58	62	72	43	69	47	61	30	45
Manque de respect à l'égard des biens personnels									
Oui	31	35	19	26	20	56	33	48	44
Non	66	59	75	72	80	41	63	50	55
Manque de respect à l'égard des biens publics ou commerciaux									
Oui	34	22	16	17	18	47	24	38	35
Non	65	72	80	81	82	50	72	60	63
Attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but									
Oui	47	59	24	41	33	53	49	51	40
Non	51	36	70	57	67	44	47	47	58
Attitude favorable à la violence psychologique ou expressive									
Oui	42	38	19	47	29	46	37	53	35
Non	55	54	74	48	71	52	57	45	62
Nie le crime ou se sert d'excuses pour le justifier ou le minimiser									
Oui	61	65	43	60	71	52	60	62	60
Non	37	31	52	38	29	47	36	37	38
A déjà été dirigé vers un programme de traitement									
Oui	9	18	12	12	12	21	16	26	18
Non	89	77	84	86	88	76	81	72	80

Tableau A.4. *Domaine du fonctionnement dans la collectivité selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Instabilité du logement									
Oui	17	23	17	33	10	36	23	44	33
Non	82	72	79	66	90	59	73	55	65
Instabilité financière									
Oui	56	57	46	62	37	67	55	68	59
Non	41	37	49	36	63	32	41	30	39
A eu recours à l'aide sociale									
Oui	31	44	20	45	25	46	38	69	54
Non	65	48	68	52	69	46	54	27	41
Activités constructives de loisirs limitées									
Oui	34	42	37	45	37	53	41	59	49
Non	62	50	58	54	63	38	52	38	47
Faible sentiment d'appartenance à la collectivité									
Oui	21	32	35	36	37	46	33	51	41
Non	78	62	61	62	63	49	62	47	56
Utilisation limitée des ressources dans la collectivité									
Oui	21	32	32	33	31	42	32	45	34
Non	78	60	62	64	69	53	62	52	61
A déjà été dirigé vers un programme de traitement									
Oui	3	5	4	5	4	6	5	13	9
Non	94	90	92	93	96	91	91	85	29

Tableau A.5. *Domaine de la formation et de l'emploi selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
A moins d'une 10e année d'études ou l'équivalent									
Oui	31	33	26	40	35	46	34	59	46
Non	52	50	63	50	51	41	51	39	50
A moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent									
Oui	59	64	50	64	63	67	61	78	66
Non	30	26	38	33	29	23	28	20	31
Absence d'antécédents de travail									
Oui	10	18	9	16	14	17	16	24	14
Non	89	77	86	79	86	80	81	75	85
Sans emploi au moment de l'arrestation									
Oui	48	57	46	43	49	58	53	71	59
Non	51	38	49	52	49	39	43	27	40
Antécédents de travail instables									
Oui	61	66	47	59	55	62	61	78	61
Non	35	28	49	36	45	35	34	29	37
Compétences professionnelles monnayables acquises par expérience limitées									
Oui	45	53	38	33	53	47	48	62	40
Non	54	40	57	57	43	50	47	36	57
Compétences professionnelles acquises au moyen d'une formation structurée limitées									
Oui	66	76	59	64	71	71	71	81	69
Non	32	16	34	28	27	26	23	17	28
Insatisfaction à l'égard des compétences professionnelles									
Oui	30	41	28	33	31	41	37	41	33
Non	59	49	65	55	59	47	53	54	60
Capacité limitée de coopérer en milieu de travail									
Oui	14	15	7	9	14	21	14	23	16
Non	59	49	65	55	59	47	53	54	60
Ne croit pas pouvoir accroître son employabilité									
Oui	3	8	8	10	16	14	9	18	12
Non	85	82	84	81	78	74	81	77	83
A une piètre éthique du travail									
Oui	16	21	14	19	13	27	20	36	20

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Non	63	59	77	62	71	55	63	54	66
A déjà été dirigé vers un programme de traitement									
Oui	17	23	9	14	12	26	19	26	20
Non	80	70	84	79	84	70	75	71	78

Tableau A.6. *Domaine de l'état matrimonial et la situation de famille, selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Sentiment d'appartenance limité à l'unité familiale pendant l'enfance									
Oui	10	15	7	26	12	21	15	45	26
Non	89	81	88	72	88	78	82	54	73
Relations négatives avec la figure parentale pendant l'enfance									
Oui	24	22	14	28	10	39	21	61	41
Non	75	73	81	66	90	62	74	38	57
Victime de violence pendant l'enfance									
Oui	20	17	12	21	12	24	17	58	33
Non	78	77	83	78	88	70	80	40	64
Témoin de violence familiale pendant l'enfance									
Oui	18	15	10	19	4	27	16	57	28
Non	78	78	84	76	96	71	82	40	77
Incapacité de maintenir une relation intime durable									
Oui	20	16	7	24	23	21	17	36	25
Non	78	76	84	72	76	74	77	63	72
Relations intimes problématiques									
Oui	38	34	26	52	39	50	36	64	50
Non	59	59	67	47	57	49	58	34	47
Victime de violence conjugale									
Oui	7	6	5	9	0	17	7	26	13
Non	92	88	89	88	100	80	89	72	84
Auteur d'actes de violence conjugale									
Oui	28	25	13	33	31	35	25	38	32
Non	69	70	80	64	69	62	70	49	65
Attitude qui encourage la violence conjugale									
Oui	11	11	6	16	16	17	12	21	15
Non	86	80	88	83	84	79	82	75	82
Absence de responsabilités parentales									
Oui	49	38	38	36	37	44	49	42	42
Non	49	58	58	62	63	53	57	57	57
A beaucoup de difficulté à assumer des responsabilités parentales									
Oui	13	16	6	17	10	12	14	24	21

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Non	79	40	83	72	86	76	75	66	68
Connaissances ou compétences parentales limitées									
Oui	10	14	9	17	8	18	13	26	17
Non	80	72	78	76	86	61	74	64	79
A fait l'objet d'une enquête officielle en raison de soupçons de violence ou de négligence envers les enfants									
Oui	1	5	3	7	4	5	4	11	10
Non	94	87	90	90	96	89	89	84	85
Recours à une force excessive pour discipliner un enfant									
Oui	3	3	7	2	2	0	3	2	3
Non	92	88	90	95	96	94	90	90	90
A déjà été dirigé vers un programme de traitement									
Oui	0	5	2	10	6	9	5	18	9
Non	97	90	93	88	94	97	91	80	90

Tableau A.7. *Domaine de l'orientation personnelle et affective selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
A des idées étroites et rigides									
Oui	32	47	26	45	43	49	42	56	43
Non	66	49	70	54	57	47	55	43	55
Capacité limitée de reconnaître ses problèmes									
Oui	56	65	55	66	71	61	63	69	62
Non	41	31	40	33	29	35	34	30	37
Capacité limitée de générer des choix									
Oui	72	62	49	66	53	59	60	78	67
Non	25	33	47	33	47	36	36	21	32
Capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences									
Oui	68	65	54	66	67	61	63	71	63
Non	30	33	47	33	47	36	36	21	32
Difficulté à faire face au stress									
Oui	47	39	42	55	59	56	45	71	59
Non	52	52	51	41	39	38	49	25	38
Abandonne facilement devant l'adversité									
Oui	20	18	17	29	25	27	20	38	27
Non	75	73	75	62	69	59	71	57	66
Impulsif									
Oui	51	61	45	67	43	68	57	80	67
Non	48	35	49	31	55	26	28	18	32
Recherche les sensations fortes									
Oui	34	32	24	28	23	50	32	39	33
Non	61	61	67	66	78	44	62	57	64
Problème de jeu									
Oui	7	3	18	4	8	5	6	6	5
Non	89	91	72	91	90	88	88	91	91
Difficulté à se fixer des objectifs à long terme									
Oui	23	35	21	45	29	42	33	49	39
Non	76	60	74	54	71	53	63	49	59
Difficulté à se fixer des objectifs réalistes									
Oui	18	28	16	26	33	36	26	41	30

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Non	80	66	79	71	65	58	69	57	68
Capacité limitée de s'affirmer									
Oui	18	18	29	31	27	26	22	33	28
Non	78	75	64	66	74	67	72	66	69
Difficulté à gérer son temps									
Oui	17	24	13	29	16	33	22	35	28
Non	78	67	81	67	82	50	69	57	69
Habiletés d'écoute limitées									
Oui	21	19	15	21	23	18	19	25	25
Non	76	77	80	78	76	77	77	72	73
Difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels									
Oui	56	50	45	64	43	59	51	73	61
Non	42	43	50	33	57	38	44	26	37
Manipule les autres pour atteindre ses objectifs									
Oui	47	38	27	43	43	52	38	42	47
Non	43	52	66	50	55	39	52	55	50
Capacité d'empathie limitée									
Oui	52	55	29	57	49	50	50	56	53
Non	45	37	65	40	51	36	44	42	44
Fait souvent des crises de colère									
Oui	10	16	6	19	8	23	14	33	19
Non	82	76	88	76	88	67	78	63	75
Réprime souvent sa colère									
Oui	11	11	12	14	8	17	12	33	20
Non	78	77	81	78	86	71	78	61	73
Agit souvent d'une manière agressive									
Oui	32	41	8	31	14	46	33	46	30
Non	61	51	86	64	86	52	61	52	68
Faible tolérance aux frustrations									
Oui	32	41	8	31	14	46	33	46	30
Non	69	61	80	59	71	50	64	47	59
Interprète souvent les situations neutres comme hostiles									
Oui	18	20	7	26	16	26	19	25	19

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Non	92	87	90	85	94	96	75	70	76
Préférences sexuelles déviantes									
Oui	3	7	4	12	6	2	6	14	15
Non	92	87	90	85	94	96	89	82	82
Attitudes sexuelles déviantes									
Oui	1	7	4	16	8	5	7	17	16
Non	94	88	92	81	92	93	89	81	81

Tableau A.8. *Domaine de la toxicomanie selon l'origine ethnique*

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
A commencé à boire très jeune									
Oui	21	22	19	40	18	36	24	80	50
Non	78	69	75	57	80	59	70	19	47
Consomme souvent de l'alcool à l'excès									
Oui	18	12	5	31	12	18	14	57	32
Non	79	80	89	60	86	74	80	41	64
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble									
Oui	30	23	21	41	27	30	26	76	52
Non	68	68	73	55	71	56	67	21	43
La consommation d'alcool nuit au travail									
Oui	10	7	6	19	10	8	8	45	21
Non	83	85	90	78	88	85	85	51	74
La consommation d'alcool nuit aux relations interpersonnelles									
Oui	16	13	7	40	18	17	15	63	33
Non	82	80	88	57	80	77	79	35	64
La consommation d'alcool nuit au bien-être physique ou émotionnel									
Oui	17	12	5	40	18	18	15	57	32
Non	80	81	90	57	80	7	79	35	64
La consommation excessive d'alcool fait partie de son mode de vie									
Oui	20	12	9	36	14	17	15	60	32
Non	79	81	84	60	84	76	79	37	65
A commencé à consommer des drogues très jeune									
Oui	32	31	21	38	16	35	30	78	53
Non	66	61	73	59	82	61	64	20	45
Consomme souvent des drogues à l'excès									
Oui	32	17	24	28	18	33	22	60	50
Non	65	75	72	67	80	59	72	36	47
A consommé différentes drogues en même temps									
Oui	24	15	17	33	14	29	19	59	49
Non	70	75	74	64	84	61	73	37	46
La consommation de drogues nuit à son emploi									
Oui	21	11	17	26	10	27	16	46	38

Caractéristiques des délinquants	Pourcentage de délinquants dans chaque groupe								
	Arabes/ Asiatiques orientaux (*N* = 71)	Noirs (*N* = 372)	Asiatiques de l'Est/du Sud-Est (*N* = 109)	Hispaniques/ Latino-Américains (*N* = 58)	Sud-Asiatiques (*N* = 49)	Autres (*N* = 66)	Tous les groupes ethnoculturels (*N* = 725)	Autochtones (*N* = 945)	Blancs (*N* = 2 643)
Non	72	80	79	72	88	67	78	50	58
La consommation de drogues nuit aux relations interpersonnelles									
Oui	35	19	19	38	20	38	24	56	47
Non	62	74	75	60	78	55	70	42	50
La consommation de drogues nuit au bien-être physique ou émotionnel									
Oui	27	16	16	40	12	36	21	57	48
Non	69	76	79	59	86	56	73	41	49
La consommation régulière de drogues fait partie du mode de vie du délinquant									
Oui	45	32	26	41	28	46	34	69	54
Non	54	61	69	57	69	50	60	30	43
La consommation d'alcool ou de drogues a conduit à enfreindre la loi									
Oui	42	39	29	52	41	53	40	87	70
Non	54	61	69	57	69	50	60	30	43
Devient violent sous l'effet de l'alcool ou de la drogue									
Oui	21	17	9	41	23	33	20	69	39
Non	75	70	84	54	78	55	71	27	55
La consommation d'alcool ou de drogue fait partie du cycle de délinquance									
Oui	37	26	24	54	33	46	31	82	64
Non	61	64	72	45	65	47	62	16	34